

Les chutes représentent la deuxième cause d'accident du travail. Le risque est trop souvent banalisé surtout par les sapeurs-pompiers.

79 décès suite à une chute de hauteur en 2011 en France, quel que soit le corps de métier.

Les chutes de hauteur représentent 14,3% des accidents mortels du travail.

**TRAVAILLEZ EN SÉCURITÉ,
COMME SI VOTRE VIE
EN DÉPENDAIT !!!
CAR JUSTEMENT
C'EST LE CAS...**



04/02/2014 - Les Pompiers © Bamboo Édition - Cazenove & Stédo

LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR



**PATS, SAPEURS-POMPIERS
2 MÉTIERS, 2 MISSIONS, 1 MÊME RISQUE !**



Pour en savoir plus, consulter le classeur santé-sécurité du R3SGC



**Réseau Santé-Sécurité
des SDIS du Grand Centre**



LE RISQUE DE CHUTE

Analyse de la situation / Reconnaissance :
Ai-je besoin de monter pour agir ?



OUI

Je prévois des installations permanentes pour l'accès et pour la zone de travail (escaliers, passerelles, plateformes de travail, garde-corps, ...)

J'utilise des équipements temporaires de protection collective* (échafaudages, plateformes suspendues, moyens élévateurs aériens, ...)

Je m'assure de l'état général du matériel utilisé et de son adéquation au travail ou à la mission à réaliser (nature des travaux, environnement, hauteur, déport, charges nécessaires à transporter, obstacles, présence de lignes électriques, charges maximales admissibles, ...)

Je balise la zone de travail.

Je veille aux conditions de réalisation de l'accès à la zone (largeur, hauteur et résistance)

Je m'équipe de moyens de protection individuelle* adéquats (chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais et points d'ancrage, système de protection contre les chutes, ...)

Dans le cas d'un travail en extérieur, je surveille les conditions météorologiques (vitesse du vent, humidité pouvant entraîner une glissade, bonne visibilité,...)

Je travaille depuis le sol en respectant les conditions élémentaires de travail en sécurité.

NON



Je reste vigilant pendant toute la durée de la tâche (proximité d'une autre activité, présence de tierces personnes dans l'environnement, comportement de la structure ou du matériel employé...)

EN INTERVENTION

1. Privilégier les communications existantes.
2. À défaut, utiliser SYSTÉMATIQUEMENT le LSPCC sur les toitures lors des feux de cheminées, destruction de nid d'hyménoptères, bâchage...
3. Poser une main-courante autour d'une cavité, signaler les zones dangereuses...
4. Lors de l'utilisation des échelles aériennes :
 - S'amarrer (harnais ou ceinturon d'intervention et longe de maintien au travail ou autre dispositif équivalent.),
 - Surveiller la vitesse du vent,
 - En cas de vent trop fort, certaines interventions pourront être repoussées afin de limiter les risques.



* Dans le cadre opérationnel, les sapeurs-pompiers sont formés à l'utilisation de matériels comme celle de moyens élévateurs aériens, de lots de sauvetage et de protection contre les chutes, ...

Dans le cadre non opérationnel, les personnels sont formés voire habilités à l'utilisation de matériels de levage tels qu'un chariot élévateur, un pont roulant... ou de systèmes de protection contre les chutes ou de maintien au travail...